

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil départemental

N° CD-2017-7-12-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

**MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU
PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION,
MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme ORLANDI, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.
Mme RAPP donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

EXCUSEES :

Mmes HELDERLE, JENN.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les budgets des Directions fonctionnelles de l'administration départementale, selon les modalités énoncées en annexe A et détaillées en annexe I de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Vote l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2018
direction des systèmes d'information	2 883 269 €	2 909 269 €	3 734 442 €	6 643 711 €
direction d'appuis juridique et documentaire			522 100 €	522 100 €
direction générale des services		105 000 €	552 227 €	657 227 €
cabinet			2 135 700 €	2 135 700 €
direction de la communication	5 000 €	5 000 €	718 000 €	723 000 €
TOTAL DEPENSES	2 883 269 €	3 019 269 €	7 662 469 €	10 681 738€
recettes d'investissement	57 000 €	57 000 €		57 000 €
recettes de fonctionnement			98 100 €	98 100 €
TOTAL RECETTES	57 000 €	57 000 €	98 100 €	155 100 €

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes dans le cadre de l'exécution du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.